

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Agence nationale de l'habitat

Circulaire du 7 janvier 2016 relative aux montants 2016 des primes ingénierie et des compléments de subvention AMO

NOR : NOR : ETL1600461C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le régime des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) prévoit la révision, au 1^{er} janvier de chaque année, de certains éléments forfaitaires de calcul des subventions :

- primes formant la part variable de la subvention pour le suivi-animation des opérations programmées ;
- en secteur diffus, complément de subvention au propriétaire, au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les montants applicables pour l'année 2016 sont précisés ci-après. Ils ont été calculés à partir de ceux applicables en 2015 en tenant compte de l'évolution annuelle de l'indice « Syntec » entre octobre 2014 (2451) et octobre 2015 (2528) en arrondissant à l'euro le plus proche, soit une hausse de + 3,14 % sur les 12 mois.

Secteur programmé : prime ingénierie (part variable suivi-animation)

TYPE DE PRIME	MONTANT EN 2015	MONTANT EN 2016
Prime à l'appui renforcé du PO → crédits Anah – dossier « travaux lourds » (LHI / TD) sans octroi de l'ASE – dossier « petite LHI » sans octroi de l'ASE – dossier « autonomie » sans octroi de l'ASE	317 € par logement	327 € par logement
Prime à l'appui renforcé du PB → crédits Anah – dossier « travaux lourds » (LHI / TD) sans octroi de l'ASE – dossier « petite LHI » sans octroi de l'ASE – dossier « autonomie » sans octroi de l'ASE – dossier « moyennement dégradé » sans octroi de l'ASE	317 € par logement	327 € par logement
Prime à l'ingénierie du FART (PO / PB) → crédits FART – dossier (PO/PB) avec octroi de l'ASE (Habiter Mieux)	417 € par logement (ou 556 € dans le cas d'un PIG labellisé HM)	417 € par logement (ou 556 € dans le cas d'un PIG labellisé HM)
Prime complémentaire PB en secteur tendu / conventionnement social ou très social → crédits Anah – soit la prime au développement du logement social dans le parc privé – soit la prime pour l'attribution d'un logement conventionné très social à un prioritaire (en cas d'octroi de la prime de réservation de 4 000 €)	317 € par logement ou 633 € par logement	327 € par logement ou 653 € par logement
Prime « MOUS » à l'accompagnement sanitaire et social renforcé	1 370 € par ménage	1 413 € par ménage

Secteur diffus: complément de subvention forfaitaire (en plus de l'aide aux travaux)

Propriétaires occupants

TYPE DE PROJET		MONTANT 2015	MONTANT 2016
Projet de travaux lourds	sans octroi de l'ASE	809 € (crédits Anah)	834 € (crédits Anah)
	avec octroi de l'ASE (Habiter Mieux)	809 € (556 € du FART + 253 € de l'Anah)	817 € (556 € du FART + 261 € de l'Anah)
Projet de travaux d'amélioration avec octroi de l'ASE (Habiter Mieux)	cas général	556 € (crédits FART)	556 € (crédits FART)
	travaux simples	137 € (crédits FART)	137 € (crédits FART)
Projet de travaux d'amélioration sans octroi de l'ASE	travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	453 € (crédits Anah)	467 € (crédits Anah)
	travaux pour l'autonomie de la personne	453 € (crédits Anah)	467 € (crédits Anah)
	autres travaux (si subventionnés)	137 € (crédits Anah)	141 € (crédits Anah)

Propriétaires bailleurs

TYPE DE PROJET		MONTANT 2015	MONTANT 2016
Projet de travaux lourds	sans octroi de l'ASE	809 € (crédits Anah)	834 € (crédits Anah)
	avec octroi de l'ASE (Habiter Mieux)	809 € (556 € du FART + 253 € de l'Anah)	817 € (556 € du FART + 261 € de l'Anah)
Projet de travaux d'amélioration avec octroi de l'ASE (Habiter Mieux)		556 € (crédits FART)	556 € (crédits FART)
Projet de travaux d'amélioration sans octroi de l'ASE	travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	453 € (crédits Anah)	467 € (crédits Anah)
	travaux pour l'autonomie de la personne	453 € (crédits Anah)	467 € (crédits Anah)
	travaux pour réhabiliter un logement dégradé	453 € (crédits Anah)	467 € (crédits Anah)
	travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence	137 € (crédits Anah)	141 € (crédits Anah)
	travaux de transformation d'usage	137 € (crédits Anah)	141 € (crédits Anah)
<i>Majoration en cas d'octroi de la prime liée à un dispositif de réservation au profit de publics prioritaires</i>		+ 453 € (crédits Anah)	+ 467 € (crédits Anah)

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait le 7 janvier 2016.

La directrice générale de l'Anah,
B. GUILLEMOT